

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-01/06
Date : 20 octobre 2008

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le juge Sang-Hyun Song, juge président
M. le juge Philippe Kirsch
M. le juge Georghios M. Pikis
M. le juge Erkki Kourula
M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c. THOMAS LUBANGA DYILO***

Public

**Procuration aux fins de la représentation des victimes a/0001/06, a/0002/06 et
a/0003/06 à l'audience du 21 octobre 2008**

Origine : Bureau du conseil public pour les victimes

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Louis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, Premier substitut
du Procureur

Le conseil de la Défense

Me Catherine Mabilie
Me Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes

Me Luc Walleyrn
Me Franck Mulenda
Me Carine Bapita Buyangandu

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Me Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

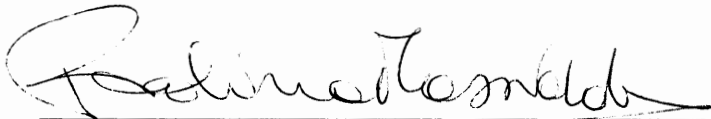
L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

La présente soumission contient la procuration du représentant légal des victimes a/0001/06, a/0002/06 et a/0003/06 à Sarah Pellet, Conseil *ad intérim* du Bureau du conseil public pour les victimes, aux fins de représentation à l'audience de la Chambre d'appel du 21 octobre 2008.



Paolina Massidda
Conseil Principal
Bureau du conseil public pour les victimes

Fait le 20 octobre 2008

À La Haye (Pays-Bas)

**BLANMAILLAND & ASSOCIES
VENNOTEN**

**LUC WALLEYN
FRANCE BLANMAILLAND
LUC DENYS
PIERRE ROBERT
CELINE VERBROUCK**

AVOCATS ASSOCIES
ADVOCATEN VENNOTEN

**CHANTAL VAN CUTSEM
NICOLAS JACOBS
SEVDA KARSİKAYA
XAVIER BAERT**

AVOCATS – ADVOCATEN

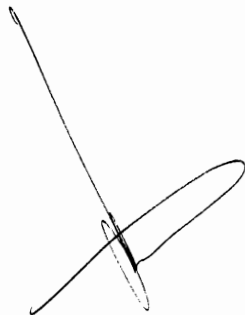
PALEIZENSTRAAT 154 RUE DES PALAIS
BRUSSEL 1030 BRUXELLES
TEL. 02 247.84.10 – Fax. 02 241.76.93
E-MAIL : luc.walleyn@blanmailland.be
URL : www.blanmailland.be

PROCURATION

Par la présente, procuration est donnée à madame Sarah Pellet, du Bureau Public de Conseil des Victimes, afin de représenter les victimes a/0001/06 à a/0003/06 dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, devant la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale, à l'audience du 21 octobre 2008.

Bruxelles 20 octobre 2008,

Pour les victimes, leur représentant légal,



Luc Walley